



An Naolio

UNVANIEZH AR GELENNERIEIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, stradaed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

PENNAD-STUR

MONT BUANOC'H GANTI!

Eus un tu e ya war-raok, eus un tu all e kil: ar brezhoneg en Deskadurezh a vank a stabilded ha n'eo ket anat bolontez ar galloud (daoust ha peseurt tu e vefe) da reiñ lañs dezhañ da vat. Setu un nebeut skwerioù.

Gouiet ho peus en deus nulet François Bayrou promesa Jack Lang: lakat tremen er breved e brezhoneg, evit ar wech kentañ, un danvez kelennet en hor yezh er c'hlasoù divyezhek. Ar skolachidi o deus graet memes tra ha kaset he deus an APEEB an afer dirak al lezvarn velestradurel.

Per Salaun, Perig An Danteg ha Mark Kerrain a oa deuet da "vanifestiñ" da eil bodadeg Poellgor Kuzuliañ an Akademiezh diwarbenn Deskadurezh ar Brezhoneg. Gallet o deus displegañ o menozioù ha diskouez kounnar an holl, met ne fellas ket d'ar rektor leuskel votiñ ur mennad gant ar bodad-labour. Ar c'hevredigezhioù, avat, o deus graet e fin ar votadeg.

Unnek danvez-mestr-skol divyezhek zo bet degemeret en I.U.F.M. ha 6 outo o deus bet ur yalc'had. Gwelloc'h eget ar bloaz paseet eo, met pell ema Yann c'hoazh diouzh e gazeg: goulennet hon eus e vefe stummet 36 bep bloaz a-benn gallout krouiñ ur skol divyezhek e pep kanton ac'han ar bloavezh 2000.

Kalz bruderezh a vo d'ober da ziskouez d'ar re yaouank e c'hellont kavout labour gant ar brezhoneg. Ur gwir stourmad a vo da sevel evit bezañ efedus, er skolioù, er c'hazetennoù, er skinwel, er skingomzoù. N'eo ket an trakt a vo skignet e miz Gwengolo gant ar rektordi a vo a-walc'h evit kendrec'hiñ ar skolidi nag o zud.

Dreist-holl, gwelloc'h eget pep tra, e tlefe bet santed sklaer gant an holl e fell d'ar Stad reiñ lañs d'ar brezhoneg, en ur vont war-du an divyezhegezh er gevredigezh hag er skolioù, en ur greskiñ hirder ha niver an abadennoù brezhoneg er skinwel, hag all.

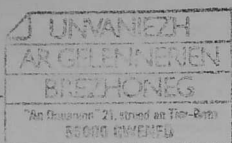
Pasepiañ a ra ar brezhoneg er skolioù hag ar galloud en deus c'hoant hol lakat da grediñ e ra paziou ramz. N'hon eus ket ni amzer da goll ha ret e vo deomp hel lakat da hastañ !

Tugdual KALVEZ

Académie de RENNES
CABINET

CONSEIL CONSULTATIF POUR L'ENSEIGNEMENT
DES LANGUES CULTURES ET BRETONNES ET GALLESES

Monsieur le Recteur de l'Académie
Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie
Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M. de Bretagne
Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor
Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Finistère
Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine
Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Morbihan
Monsieur le Président de l'Université de Bretagne Occidentale
Monsieur le Président de l'Université de Rennes 2 - Haute Bretagne
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor
Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique du Finistère
Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine
Monsieur le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique du Morbihan
Monsieur EVENOU - Chargé de mission d'Inspection Pédagogique Régionale "Langues et Cultures Régionales"
Monsieur le Directeur du C.D.D.P. de Saint Briec
Monsieur COADOU - IEN, responsable de la formation continue des instituteurs de classes bilingues
Monsieur CARRE - Professeur de Lycée
Monsieur CORNEC - Conseiller Pédagogique
Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social
Monsieur le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor
Monsieur le Président du Conseil Général du Finistère
Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Monsieur le Président du Conseil Général du Morbihan
Monsieur le Président des Elus Bretonnants
Monsieur le Président de l'Association pour l'Enseignement du Gallo
Monsieur le Président de l'A.P.E.E.B
Monsieur le Président de l'Union des Enseignants de Breton
Monsieur le Président de l'Association DIWAN
Monsieur le Président de l'Association Ar Falz - Skol Vreizh
Monsieur le Président de l'Association Emgleo-Breiz
Editions An Here
Per Jakes Helias - écrivain
Per Denez - écrivain
Francis FAVEREAU - Lexicographe
Donatien LAURENT - Chercheur au C.R.B.C



U G B E KUZUL AR YEZH

SECONDE REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF
DE LANGUE ET CULTURE REGIONALES
RENNES, LE 28 JUIN 1993

*

U.G.B. a formulé un certain nombre de propositions, lors de la réunion du 20 janvier 1993. Nous aimerions savoir quelle suite leur a été donnée. Rappel de ces propositions:

FILIERE BILINGUE

- 1.- Mise en place progressive d'une filière bilingue par secteur de collège de 300 élèves au moins.
- 2.- La formation annuelle des 36 instituteurs bilingues nécessaires pour faire fonctionner cette filière.

L'I.U.F.M.

- 3.- La modification des dossiers de recensement des candidatures à la formation à l'enseignement du breton ou en breton à l'I.U.F.M.
- 4.- Le traitement spécifique des candidatures à cette formation.
- 5.- Combien de candidats ont été retenus pour l'an prochain ?
- 6.- Bénéficient-ils de la bourse d'étude permettant leur regroupement à St-Brieuc ?
- 7.- Le concours externe prévoit-il désormais : une épreuve écrite de breton; une épreuve orale facultative (en plus de l'épreuve optionnelle écrite) ?
- 8.- La formation en breton est-elle portée à 200 heures par année ?

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- 9.- Le centre d'édition spécialisé du C.D.D.P. de St-Brieuc est-il prêt à fonctionner, avec le personnel suffisant ?
- 10.- Quand sera coédité le matériel pédagogique de Diwan dont les classes bilingues de l'enseignement public ont un besoin urgent ?
- 11.- Une décharge de service a-t-elle été accordée aux professeurs de breton des sections bilingues des collèges participant à l'élaboration du matériel pédagogique à mettre au point ?

SECOND DEGRE

- 12.- Le C.A.P.E.S. de breton sera-t-il bientôt rendu monovalent ?
- 13.- Les quatre options obligatoires du C.A.P.E.S. de breton seront-elles remplacées par l'option de culture bretonne que

nous avons proposée ?

14.- La M.A.F.P.E.N. a-t-elle mis sur pied des stages longs (3 mois minimum) de formation de professeurs des diverses disciplines enseignées dans les classes bilingues du secondaire ?

15.- L'horaire de breton des filières bilingues a-t-il été porté à 10 heures dans les collèges ?

BREVET

16.- M. Jack Lang avait promis, début janvier 93, qu'une épreuve du brevet des collèges aurait lieu en breton. M. François Bayrou, le nouveau ministre, a décidé arbitrairement, à quelques jours de l'examen, de ne pas respecter la promesse de M. Lang.

Nous ne pouvons que dénoncer le manque de parole de l'Etat et le peu de cas qu'il fait des élèves se préparant à cet examen.

Quelle garantie avons-nous du rétablissement définitif de cette épreuve et, cela, dès l'an prochain ?

COMMISSION D'ETUDE MINISTERIELLE

17.- Vous annoncez, M. le Recteur, la mise en place par le ministre d'une commission d'étude sur le dossier des langues régionales, « qui examinera l'ensemble des problèmes » posés par l'enseignement des langues régionales.

Quand commencera-t-elle à fonctionner ? Pour quelle date doit-elle rendre ses conclusions ? Comment sera-t-elle composée ? U.G.B. demande à être partie prenante dans cette commission.

PLAN ACADEMIQUE

18.- La lettre de M. Lang du 24 novembre 1992 annonçait la mise au point d'un « Plan Académique de Développement de l'Enseignement des Langues et Cultures Régionales ». Quand ce plan sera-t-il publié pour la Bretagne ?

Unvaniezh ar Gellennerien Brezhoneg
26-6-1993

QUESTIONS ET REQUETES

P.3

1.- Que deviennent les "ateliers" de langue régionale prévus par le précédent ministre ? Sont-ils supprimés, tel qu'il nous le semble, par la publication des nouveaux horaires du cycle terminal, et remplacés par les options LV2 ou LV3, selon les séries ? Cette dernière solution nous paraît, d'ailleurs, préférable.

2.- Le Prococle d'accord signé en Ille-et-Vilaine l'an passé, relatif à la gestion de l'enseignement du breton dans le département, ne nous donne pas du tout satisfaction. Il ne sera pas renouvelé par U.G.B. s'il ne donne lieu à de profondes modifications de conception et de fonctionnement (cf. dossier spécifié par ailleurs).

3.- Pratiquement tous les ans, il y a problème au sujet des nominations de professeurs de langue bretonne et de l'organisation des postes. Cette année encore, notamment à Lorient, Vannes, Rennes, ... Ainsi, le poste de Vannes a été élaboré de façon tout à fait technocratique, en oubliant la personne qui devra effectuer les déplacements entre les 3 communes et travailler sur cinq établissements: 9H. dans 3 établissements de Vannes, plus 6 H. au lycée de Pontivy (distant de 55km de celui de Vannes) et 3H. au collège de Guéméné-sur-Scorff (situé à 21km de Pontivy, mais à 68 km de Vannes par petites routes et à 76 km par voies améliorées sur la moitié du parcours). U.G.B. qui connaît bien les enseignants et leurs aptitudes, est la mieux à même de conseiller sur les nominations, dans l'intérêt non seulement des personnels, mais surtout d'une bonne adéquation des intéressés au profil des postes ; c'est-à-dire dans la perspective de l'amélioration de la qualité de l'enseignement du breton, soit finalement dans l'intérêt du service public.

Or, les syndicats eux-mêmes, qui participent aux groupes de travail préparatoire et aux réunions du Comité Technique Paritaire Académique, se plaignent de « l'absence totale de concertation cette année ».

Il faut, donc, abandonner une gestion purement bureaucratique et revenir à une gestion concertée de l'enseignement du breton. Nous demandons à y être associés, à être au moins consultés avant les nominations.

4.- L'Education Nationale gère l'enseignement de la langue bretonne, non dans la perspective de son développement, mais dans celle de son cantonnement dans des positions fragiles, remises en cause à l'occasion.

Nous attendons une autre politique, plus ouverte, plus généreuse, où l'on sentirait la volonté de l'Etat de donner satisfaction à toute la demande. Les syndicats remarquent également que « la dotation académique s'avère insuffisante pour satisfaire tous les besoins ». Il convient, donc, de la revoir et de l'élargir à la demande des élèves et des parents.

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg
21, straed an Tier-barn 56000 GWENED

CAPES

PROPOSITIONS POUR UNE REFORME
DU CAPES DE BRETON

Principes

Les enseignants du département de breton et celtique de l'université de Rennes 2 souhaitent que soit rectifiée la maquette du CAPES de breton afin que ce concours soit en plus exacte conformité avec la formation réelle des candidats et offre de meilleures garanties de compétence des lauréats.

Arguments

Le CAPES de breton, créé en 1985, s'articule en fait autour de deux matières : le breton et une option à choisir entre français, histoire-géographie, anglais et mathématiques. La partie optionnelle représente près du tiers des notes et son programme est celui du CAPES de la matière choisie.

A l'époque de la création de ce CAPES le DEUG de breton n'existait pas ; seule la licence avait été accordée en 1981. Aussi la formule bivalente de ce CAPES correspondait alors à une certaine réalité dans la formation : avant d'obtenir la licence de breton, les candidats possédaient un DEUG d'une autre discipline. Les candidats s'étaient donc accommodés, bon gré mal gré, du profil de ce CAPES.

Or, depuis la création du DEUG de breton en 1989, la filière de formation bretonne est complète ; aussi, à l'instar des autres disciplines, la licence de breton et celtique est l'unique diplôme universitaire des jeunes étudiants qui se présentent au concours. Ceux-ci n'ont souvent comme compétence dans la seconde discipline du CAPES que leur niveau de baccalauréat.

L'obligation de préparer le programme intégral du CAPES d'une autre discipline et la comptabilisation de celle-ci pour un tiers des points à l'écrit a dissuadé de s'inscrire au concours la majorité des étudiants issus de la première promotion DEUG + Licence : seulement deux étudiants suivent cette année la préparation dispensée à l'IUFM alors que 26 se sont inscrits en maîtrise. Comptant sur leur supériorité dans la discipline annexe ne voit-on pas, précisément, des enseignants MA s'inscrire au concours externe alors que des postes sont proposés au titre du concours interne.

On peut aussi douter de la qualité de l'enseignement dans la seconde discipline. Les titulaires du CAPES de breton peuvent être amenés à enseigner leur matière optionnelle sans avoir reçu pour celle-ci la moindre formation universitaire. Ceci me paraît grave, pour les matières scientifiques en particulier.

Il y a donc urgence à adapter le CAPES de breton à la formation actuelle des étudiants, différente de celle de 1985, en abandonnant son caractère

bivalent. Il serait ainsi en conformité avec d'autres CAPES de langues régionales qui ont été créés plus récemment.

Propositions

Le tableau suivant propose des amendements qui respectent la configuration générale de la maquette existante:

EPREUVES ECRITES		PROPOSITIONS	
MAQUETTE ACTUELLE			
Epreuves	Coef.	Epreuves	Coef.
Dissertation en langue bretonne	5	Dissertation en langue bretonne	5
Version	2	Version	2
Thème	3	Thème	3
Epreuve à option Au choix : - Français - Histoire et géo. - Anglais - Mathématiques	5	Option (1) Au choix : - Histoire et géo. de la Bretagne (2) - Anglais (3)	5

EPREUVES ORALES		PROPOSITIONS	
MAQUETTE ACTUELLE			
Epreuves	Coef.	Epreuves	Coef.
Explication littéraire et grammaticale d'un texte	4	Explication littéraire et grammaticale d'un texte	4
Commentaire d'un document relatif à la culture et à la civilisation	2	Commentaire d'un document relatif à la culture et à la civilisation	2
Epreuve à option - Français - Histoire-géographie - Anglais - Mathématiques	4		
Epreuve professionnelle	7	Epreuve professionnelle (4)	7

REMARQUES :

- (1) Le programme de l'épreuve optionnelle sera spécifique au CAPES de breton.
- (2) Ce premier choix optionnel correspond à une formation universitaire :
 - "Histoire et géographie de la Bretagne" est un module optionnel de DEUG 2e année conseillé aux étudiants qui se destinent à l'enseignement.
 - En licence, un cours d'histoire de la Bretagne proposé par l'UFR d'histoire peut être choisi au titre de l'enseignement libre.

En outre, les enseignants des classes bilingues sont souvent amenés à dispenser l'histoire et géographie en breton.

(3) Le deuxième choix optionnel s'explique par l'existence d'un programme Erasmus. L'université de Rennes 2 est liée, en effet, à d'autres universités, d'Irlande, d'Ecosse et du Pays de Galles notamment, dans le cadre d'un programme d'échanges intitulé "Etudes Celtiques". Les études faites à l'extérieur sont valorisées au niveau de la maîtrise.

Par ailleurs, des possibilités de postes de lecteurs sont aussi réservées à nos étudiants en République d'Irlande.

Dans les deux cas, en plus de l'approfondissement de leur compétence en matière celtique, les étudiants perfectionnent leur anglais.

(4) La vérification orale de la compétence des candidats dans leur choix optionnel sera intégrée à l'épreuve professionnelle sous forme de test sur la pédagogie des deux matières proposées.

Au nom des enseignants du département
Lukian KERGOAT
Responsable du département Breton et Celtique
Université de Rennes 2

KINNIGOU U G B

Sellout ouzh niv. 29 : "CAPES de breton : rendre le CAPES de breton monovalent, en réduisant la part optionnelle à 20 % du coefficient et en remplaçant les quatre options existantes par une option de culture bretonne (histoire, littérature, arts, etc), les étudiants actuels ne menant que des études spécialisées de breton, à l'opposé des candidats précédents qui étaient déjà enseignants d'une autre matière.



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

An Douarenn 21 straed an Tier-Barn 36000 Gwened

Le 25 juin 1993

M. le Recteur d'Académie
96, rue d'Antrain
35040 RENNES Cedex

Monsieur le Recteur,

Les postes de certifiés de breton de la région de Lorient ont été répartis d'une manière qui remet en cause la suivi de l'enseignement de notre matière dans ce secteur sur le plan pédagogique. Aussi proposons-nous de revenir sur les attributions réalisées, avec l'accord ou à la demande des professeurs intéressés.

M. Hervé LE BIHAN souhaite être renommé au lycée Colbert, où il enseigne depuis deux années. Ci-joint le dossier qu'il a établi à notre demande.

M. Cyrille GIRAUDON voudrait retrouver le poste du lycée Marie Lefranc, où il a réalisé un très bon travail toutes ces dernières années. Ci-joint photocopie de sa demande.

M. Daniel CARRE apprécie, certes, le poste qui a été prévu pour lui, mais il estime qu'il devrait continuer à s'occuper des classes bilingues du collège de Lanester, et nous le croyons également, pour l'efficacité de la formation.

Nous partageons l'opinion convergente de nos trois collègues et demandons que leurs vœux soient satisfaits, ce qui est aisément réalisable par permutation circulaire.

La stabilité des enseignants est nécessaire au suivi sérieux de l'enseignement. Nous connaissons concrètement et les enseignants et leurs aptitudes et le profil des postes. Notre action ne vise qu'à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du breton. Afin d'éviter le renouvellement de telles situations, nous demandons à être consultés à l'avenir par vos services avant les nominations, et vous remercions à l'avance de bien vouloir vous assurer notre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour U.G.B., son Président
Tugdual KALVEZ

BACHELOURIEZH

An holl gelennerien liseoù, ha darn ivez eus re ar skolajou, a vez galvet bep bloaz da reizhañ deverioù brezhonek ar vachelouriezh pe da lakaat da dremen an amprouennoù dre gomz.

Meur a gudenn a sav neuze, ha ne vez ket bodet alies ar gelennerien da gomz diwar-benn o skiant-prenet ha da larout penaos degas gwellaennoù.

N'eo ket prest an traoù da gemm buan eta.

Diheñvel eo an amproenn dre skrid diouzh ar re dre gomz, ha koulskoude e tiskuliont ar memes kudennoù.

1- AR PROGRAM

Bez hon eus da c'houlenn ur program ofisiel evit an eil ha trede yezh, hag ivez evit an amproenn diret.

N'eo ket reizh goulenmata skolidi diwar ar pezh a ginnigont hepken. An dra reizh a vije o goulenmata diwar-benn ar pezh a zlejant bezañ desket hervez ar program. Evel en danvezioù all.

Ha kement-se zo gwir dre skrid ha dre gomz, rak anez da se ne reer nemet reiñ amprouennoù dindan al live reizh ha didalvoudekaat labour gwir ar skolidi. N'eo ket se pal an arnodenn.

Gouzout a-walc'h a ran e weler skolidi disheñvel o vont d'ar vachelouriezh : warlene, evit an amproenn diret, e Roazhon, e oa bet 2 eurvezh gant deraouidi ar c'hlas diwezhañ e lise Brequigny, ar bloaz-mañ n'eus bet nemet 1, pa'z eus bet 2 gant re Zola. Met petra zo reizh ? Tevel war ar c'hudennoù, pe klask gwellaat ? Peogwir ne zeu ket ar gwellaennoù a-berzh ar velestradurezh war-eeun (ne ra ket gwall van ouzh hon danvezig) e c'hallfe dont (piv 'oar ?) dre ar program, pa vefe ret dezhi reiñ du dimp d'e gas da benn.

Din eo sklaer ar pal da dizhout : ar memes program evit an holl skolidi brezhonek, hag ar memes kont eurioù ha bloavezhioù evit seveniñ ar program-se.

2- LIVE AR SKOLIDI

Peogwir n'eus ket a program eo e weler a-wechoù skolidi o tont da amproenn dre gomz an Trede Yezh gant 1 bloavezh hag 1 eurvezh ar sizhun ! Ha ne zeuont ket o-unan peogwir e vezont kinniget gant ur skol ha gant ur c'helenner. Ha notennoù brav ganto peurvuañ, kement hag o lakaat da grediñ o devo un

notenn bar en arnodenn, nemet e vije evit levezoniñ an arnodenner.

Penaos e vije notennet ganeoc'h ?

Ganin e vez notennet evel pa vije kelennet an Trede Yezh evel Trede Yezh, hag an Eil Yezh evel Eil Yezh, da larout eo diwar al live a zleje bezañ tizhet gant 3 eurvezh ar sizhun, e-pad 3 pe 5 bloavezh. Evel evit ar yezhoù all.

Gouzout a ran ervat eo bet touellet ar skoliad zo bet aliet da ginnig brezhoneg evel Trede Yezh er vachelouriezh gant nebeutoc'h eget 3 bloaz-studi, gouzout a ran e kred marteze e vo aes dezhañ tapout poentoù. Gouzout a ran ivez ne vefe ket bet o kinnig brezhoneg dre skrid abalamour da live uheloc'h an amproenn, ha just a-walc'h e fell din-me e vije ul live par gant an amproenn dre gomz.

3- AN NOTENNIN

Pa vez ret notenniñ e sav kudennoù all, en arnodenn diret dreist-holl.

Daoust ha ret e vez notenniñ heñvel ur skoliad mat gant ur bloavezh-studi hepken, o kinnig ur pennadig berr hag unan mat all en devo graet 3 bloaz-studi hag a ginnig un danevell penn-da-benn ? Rak n'eus ket da atersañ diwar ur skrid dianav, hervez-kont.

Daoust ha reizh eo barn diouz ar memes muzul ur skoliad en devo graet muioc'h a labour, ha tizhet ul live uheloc'h ? Daoust ha klask a reomp lakaat ar skolidi da gregiñ an abretañ evit ober al labour gwellañ ha donañ (hep skoazell ebet a-berzh ar skol alies) pe ne reomp van ? Deomp da c'houzout petra a glaskomp.

KINNIG Goulenn digant hon enseller bodañ ar gelennerien liseoù, hag an holl re zo bet pedet ur wech bennak (hag a c'hellfe bezañ pedet adarre), da gomz diwar-benn ar c'hudennoù-se : PROGRAM, LIVE, NOTENNIN

Mark KERRAIN

ENSEIGNEMENT DU BRETON EN LYCEES

RECAPITULATIF ACADEMIQUE									
ANNEES	ENSEIG. FACULTATIF			LV II			LV III		
	2nde	1ère	Ter	2nde	1ère	Ter	2nde	1ère	Ter
89	44	104	372	57	56	52	96	82	101
90	116	130	415	41	31	29	97	67	81
91	114	153	581	14	22	38	71	76	103
92	136	52	331	44	31	68	59	73	66

BREVET AR SKOLAJOU



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barr, 56000 Gwened

M. BAYROU CONFIRME QUE L'ETAT N'A PAS DE PAROLE

Le 8 janvier 1993, la presse annonçait que le ministre socialiste de l'Education Nationale, M. Jack Lang, venait de décider qu'une épreuve du brevet des collèges de ce mois de juin serait subie en breton.

Dans une lettre du 11 juin à l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton, le recteur de l'Académie de Rennes, M. Herbert Maisl, fait savoir, à la veille des épreuves, que le nouveau ministre centriste, M. François Bayrou, a annulé la décision de M. Lang.

Il y a des années qu'enseignants de breton et parents d'élèves réclament cette mesure et le nouveau pouvoir vient de les décevoir.

Ce n'est pas l'annonce de la mise en place d'une commission d'étude sur le dossier des langues dites régionales qui pourra leur redonner espoir, habitués qu'ils sont aux promesses non-tenues. L'amélioration de la situation du breton, c'est toujours pour plus tard. M. Bayrou vient à nouveau de confirmer qu'envers les Bretons, l'Etat n'a pas de parole.

Le Bureau de U.G.B. Loudéac, le 24-6-1993

Langue bretonne interdite au brevet : Résistance et résistances

Les 11 élèves de la classe de troisième bilingue du collège Charles Le Goffic de Lannion de Bretagne ont obtenu le diplôme d'être satisfaits des résultats de la filière bretonne qu'ils suivent depuis la maternelle. Ils devaient être les premiers autorisés à passer le brevet de géographie et d'histoire et géographie à l'occasion du diplôme du brevet des collèges.

La très officielle Lettre de l'Éducation Nationale, publication du mardi 14 juin, indiquait sans son numéro du 14 juin, que l'État est en référence au récent coup de foudre de Jack Lang pour les langues régionales. L'Éducation Nationale sera possible de rédiger la lettre de félicitations à l'occasion de la remise du diplôme de France. Exemple : L'Éducation Nationale, 18 Mars, collégiale, Rennes le 14 Juin, le préfet de l'Enseignement du Breton dans le Trégor est avisé par une télé.

Christian TUAL.

LE PRÉSIDENT
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Ging J'yauey
64010 PAU Cedex

Saint Jean de Luz,
le 24/06/93

Objet Affaire n° 92/1580

Monsieur le Président,

En date du 16 Septembre 1992, je déposais en tant que Président d'IKAS-BI (association pour le bilinguisme dans l'Enseignement Public en Pays Basque, et au nom d'un groupe de parents d'élèves) la requête d'inscription en tant que candidat au concours de recrutement de Maître de l'Enseignement National et Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux.

En date du 27 Novembre 1992, je me permets de vous rappeler qu'aucun mémoire n'a été produit par la partie adverse.

Dans quelques jours, d'autres élèves de 3e du collège Mance Ravel de Saint Jean de Luz se renouvellent. Je vous prie de bien vouloir leur faire part de la situation de la filière Géographie rédigée en basque (c'est dans cette langue que cette matière leur est officiellement enseignée) noté "ZERO".

Je vous prie de bien vouloir leur faire part de la situation de la filière Géographie rédigée en basque (c'est dans cette langue que cette matière leur est officiellement enseignée) noté "ZERO".

Vous nevez avoir indiqué au début de la procédure et l'impétie élèves, parents, enseignants et vous prie de votre réponse qui pourrait mettre un terme à leurs interrogations; je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes plus respectueuses salutations.

THIERRY DELOBEL

IKAS-BI - 7, rue Ybarra - 64500 ST JEAN DE LUZ - Tél. 05 34 24 48 49 - Fax 05 48 81 150
Associé à la Fédération Française des Langues Régionales (FFLR) - 10, rue de la République - 64000 PAU - Tél. 05 34 24 48 49

BRO ROAZHON



- 14 -

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barr, 56000 Gwened

LE BRETON DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ILLE ET VILAINE

En mai 1992 l'administration proposait un protocole d'accord sur l'enseignement du breton dans le département, et s'engageait à en organiser la cohésion (cf Annexes).

En juin 1993, quel est le bilan de la 1re année de son application ?

En collège, l'enseignement était prévu dans 4 établissements :

- les collèges Dugay-Trouin (à Saint Malo) et Motte-Brulon (à Rennes) n'ont pas assuré l'enseignement prévu. A Rennes, c'est le 9me collège d'où le breton disparaît.

- 1 seul collège à Rennes (Jean Moulin) et à Redon (Beaumont) ont proposé l'initiation.

- au collège Zola (Rennes) où le breton est réservé à la seule filière bilingue, pas d'initiation.

- la LV2, autorisée depuis 1976, n'existe toujours pas 15 ans après !

En lycée

- le breton a disparu du lycée La Poterie.

- la LV3 qui existe à Jacques Cartier (St Malo) depuis plusieurs années et annoncée dans 2 lycées rennais (Zola et Bréquigny) n'a toujours pas été créée.

- le bulletin de l'ONISEP annonce la LV3 breton dans 1 seul lycée rennais (Zola, où elle n'a jamais existé) et dans 4 lycées privés.

En 1992-93

- l'administration annonce la réduction de l'initiation en collège de 2 h à 1 h/semaine (contraire au Protocole, Article 5).

- l'ouverture de l'initiation au Collège Echange est compromise (comme en 1991-92 à la Motte Brulon et Dugay-Trouin en 1990-91 au collège Gayeulles, etc...) par manque d'information des familles (garantie au Protocole Article 3).

- la suppression du breton dans les lycées Chateaubriant et Jean Macé (Rennes) est annoncée (malgré le Protocole) !

- la création de la LV3 à Zola et Bréquigny n'est toujours pas envisagée.

Si le but de ces mesures est de faire baisser le nombre des élèves de breton et des inscrits aux épreuves du baccalauréat, nul doute qu'il sera rapidement atteint.

Si l'objectif du rectorat est de développer l'enseignement du breton, nous demandons :

■ que l'administration tiennne ses promesses, assure les ouvertures promises, informe ENFIN efficacement les familles (obligatoirement par les dossiers de demande d'admission en collège et lycée, et d'inscription en classe supérieure).

RONAN HA NOLWENN STUDIERIEN E ROAZHON.

Ronan ha Nolwenn zo studierien e Skol-Veur Roazhon. Studioù saozneg a ra Ronan ha studioù istor a ra Nolwenn. Eus bro an Oriant int, Ronan eus Gwidel ha Nolwenn eus Kaodan. Met bremañ emaint o chom e Roazhon e-pad ar sizhun. Dont a reont en-dro d'ar gêr bep gwener da noz. Kemer a reont an tren anvet TTb (Tren Tizh Bras). Tremen a ra an tren dre Redon ha Gwened. Gwezhall e oa hir ar veaj, met bremañ gant an TTb eo berroc'h.

Ober studioù e Roazhon zo plijus-tre. Gwelout a reer kalz traoù nevez ha komz a reer gant ur bern tud. Mont a reer d'ar sinema alies. Mont a ra kalz studierien da ober sport : er poull-neuial, er stad da redek pe da c'hoari foot-ball. Mont a ra Nolwenn da neuial bep Yaou da noz, ha Ronan da c'hoari foot-ball gant mignoned all bep Merc'her goude Kreisteiz.

Labourat a ra kalz Ronan ha Nolwenn, evel ar studierien all. Labourat a reont alies-tre el levraoueg. Lenn a reont kalz ivez met da noz ur wezh echu o labour-studi.

N'eus nemet un dra a zo diaes un tammig : ar RU. Ret eo gortoz kalz araok mont e-barzh. Met pegen plijus eo debriñ ouzh-taol gant mignoned ha kamaraded, goude kentelioù hir !

Geriaoueg

Skol-Veur : Université.
studier > studierien.
studiañ
studi > studioù.
Roazhon
An Oriant
Gwidel
Kaodan
Redon
Gwened

e-pad : pendant.
sizhun : Lun

Meurzh
Merc'her
Yaou
Gwener
Sadorn
Sul

kemer : prendre.
tizh : vitesse.
poull-neuial : piscine.
levraoueg : bibliothèque.

mont > a- > aet.
dont > deu- > deuet.
dont en-dro
neuial
redek > red- > redet.
lenn > lenn- > lennet.

labourat a ran
labourat a rez
labourat a ra
labourat a reomp
labourat a rit
labourat a reont
labourat a reer

A - GWIR / GAOU.

- 1 - Ronan ha Nolwenn zo liseidi.
- 2 - E Redon emañ o skol.
- 3 - Studioù saozneg hag istor a reont.
- 4 - Eus bro an Oriant int.
- 5 - Eus Kalann eo Nolwenn.
- 6 - Dont a reont en-dro d'ar gêr bemdez.
- 7 - Kemer a reont ur c'harr anvet "Tebebe".
- 8 - Hir e oa ar veaj gwezhall.
- 9 - Displijus eo ober studioù e Roazhon.
- 10 - Mont a reer alies d'ar sinema.
- 11 - Kalz studierien a ra sport.
- 12 - C'hoari foot-ball a ra Nolwenn.
- 13 - Labourat a ra nebeut Ronan ha Nolwenn.
- 14 - Lenn a reont kalz.
- 15 - Aes eo ar RU.

B - GOULENNOU.

- 1 - E peseurt Skol-Veur emañ Ronan ha Nolwenn ?
- 2 - Peseurt studioù a ra Ronan ha Nolwenn ?
- 3 - Eus peseurt bro eo Ronan ha Nolwenn ?
- 4 - Petra a reont evit dont en-dro d'ar gêr ?
- 5 - Ha berroc'h eo ar veaj hiziv ?
- 6 - Petra zo plijus ?
- 7 - Petra a reer gant ur bern tud ?
- 8 - Piv a ra sport ? Ha pelec'h ?
- 9 - Petra a ra Ronan ha Nolwenn el levraoueg ?
- 10 - Petra a reont ur wezh echu o labour-studi ?
- 11 - Petra zo diaes ?
- 12 - Petra zo ret ober ?
- 13 - Petra zo plijus ?
- 14 - Perak ?
- 15 - Ha hir e oa ar c'hentelioù ?

RONAN ER GÉR.

Setu Ronan deuet en-dro d'ar gêr, goude ur sizhun e Roazhon. E Gwidel emañ o chom. Un ti bihan o deus tud Ronan, met ul liorzh vras zo a-dreñv an ti. Plijus eo an ti rak gwelout a reer ar Poulldu eus al liorzh. Plijout a ra da Ronan mont da bourmen a-hed an aod betek Kêragan. En hañv e ra planken-dre-lien evel kalz tud yaouank.

Labourat a ra tad Ronan e Kemperle. Labourat a ra en ur bank. Ne labour ket mamm Ronan, chom a ra er gêr da ober war-dro an ti hag ivez war-dro breur ha div c'hoar Ronan : kalz labour zo evel-se.

Mont a rae Ronan d'al lise gant ar c'harr-boutin pa o chom gant e dud. Mont a ra e vreur hag e div c'hoar d'ur skol hag a zo tostoc'h : skol ar re vihan e bourc'h Gwidel.

Plijout a ra kalz da Ronan dont en-dro d'ar gêr : siulloc'h eo ar vuhez e Gwidel eget e Roazhon. Mignoned da Ronan zo chomet en Oriant da ober o studioù. O gwelout a ra Ronan pa zeu en-dro da Widel.

N'eus nemet un dra diaes un tammig : n'emañ ket Nolwenn o chom e Gwidel...

Geriaoueg.

goude : après.
o chom [emañ] : habiter.
chom [a ra] : rester.
liorzh : jardin.
plijout da : aimer, apprécier.
an aod : la côte.
betek : jusqu'à.
Kêragan : Fort-bloqué.
hañv : été.
planken-dre-lien : planche-à-voile.
ober war-dro : s'occuper de.
breur : frère.
c'hoar : soeur.
pa : quand (non interrogatif).

Labourat a raen
Labourat a raes
Labourat a rae
Labourat a raemp
Labourat a raec'h
Labourat a raent
Labourat a raed

1 - GWIR / GAOU.

- 1 - Deuet eo Ronan en-dro da Roazhon.
- 2 - E Gwidel emañ o chom.
- 3 - Un ti bras o deus tud Ronan.
- 4 - Al liorzh zo dirak an ti.

- 5 - Gwelout a reer un toull du eus al liorzh.
- 6 - Plijout a ra da Ronan kousket war an aod.
- 7 - Ober a ra planken-dre-lien en hañv.
- 8 - Labourat a ra tad Ronan e Kemper.
- 9 - Labourat a ra en ur bank.
- 10 - Labourat a ra mamm Ronan.
- 11 - Ur breur en deus Ronan.
- 12 - Teir c'hoar en deus Ronan.
- 13 - Mont a rae d'al lise gant karr e dad.
- 14 - Skol e vreur hag e div c'hoar zo e bourc'h Gwidel.
- 15 - Plijout a ra da Ronan dont en-dro d'ar gêr.
- 16 - Trouzusoc'h eo ar vuhez e Gwidel eget e Roazhon.
- 17 - Mignoned Ronan zo chomet en Oriant.
- 18 - Gwelout ar ra e vignoned pa zeu en-dro.
- 19 - N'eus netra diaes.
- 20 - Emañ Nolwenn o chom e Gwidel ivez.

2 - Goulennoù.

- 1 - Pelec'h e ra Ronan e studioù ?
- 2 - Pelec'h emañ tud Ronan o chom ?
- 3 - Peseurt ti o deus tud Ronan ?
- 4 - Ha bras eo al liorzh ?
- 5 - Petra zo plijus el liorzh ?
- 6 - Petra a ra Ronan a-hed an aod ?
- 7 - Betek pelec'h e ra e bourmenadenn ?
- 8 - Petra a ra en hañv ?
- 9 - Pelec'h emañ labour tad Ronan ?
- 10 - Ha labourat a ra mamm Ronan ?
- 11 - Perak ?
- 12 - Pet breur ha pet c'hoar en deus Ronan ?
- 13 - Pelec'h emañ o skol ?
- 14 - Petra a rae Ronan evit mont d'al lise ?
- 15 - Penaos eo ar vuhez e Gwidel ?
- 16 - Piv zo chomet en Oriant da ober studioù ?
- 17 - Petra a ra Ronan pa zeu en-dro da Widel ?
- 18 - Hag un dra zo diaes ?
- 19 - O chom e Gwidel emañ Nolwenn ?
- 20 - Piv eo Nolwenn ?

KELEIER



- 21 -

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn" 21, straed an Tier-Barn, 56000 Gwened

KELENNADUREZH AR BREZHONEG

KINNIG POSTOU LABOUR

Klasket e vez gant Deskadurezh Prevez ar Mor-Bihan :

- 1.- UR MESTR-SKOL BREZHONEG-GALLEG d'ober war-dro ur c'hlas divyezhek e KAODAN (tost d'An Oriant) .
- 2.- UR C'HELENNER BREZHONEG d'ober war-dro ur c'hlas divyezhek (ne vo nemet pevar pe pemp bugel, o tont eus skol divyezhek kentañ derez Sant-Gwenn), 6vet live, e GWENED .

Bez' e vo d'ober :

- brezhoneg = teir eurvezh
- lennegezh Breizh = un eurvezh
- istor ha douaroniezh = teir eurvezh
- deskadurezh ar c'heodder = un eurvezh
- ha div eurvezh all da resisaat, hervez ampartiezh ar c'heleenner (sport, sonerezh, labour-dorn, tresañ,...)

Hollad = dek eurvezh kelenn d'ober gant ar brezhoneg .

An implij amzer a c'hello bezañ klokaet gant eizh eurvezh en un danvez bennak all, kelennet e galleg .

*

MONT E DAREMPRED GANT

Yannig BARON

Prezidant DIHUN Bro-Wened

(kevredigezh kerent
evit
deskadurezh ar brezhoneg
er skolioù prevez)

72, straed Texier La Houlle
56000 GWENED

Pellg.: 97-46-43-51

U.G.B. BRO WENED
70/15/1987

- 22 -

DIHUN - BREIZH

Monsieur Philippe GUEGUEN
Senebret
56850-CAUDAN

Le 16 06 93

Madame , Monsieur ,

Nous avons l'honneur de vous informer que les Associations DIHUN (Parents d'élèves de l'enseignement privé pour le développement de l'enseignement du et en breton) viennent de prendre la décision de se fédérer au niveau de la Bretagne sous le nom de DIHUN-BREIZH .

Le Président de cette Fédération est Monsieur Jean - Michel BRANELLEC , Keraniou , 29233-CLEDER .

Le Secrétaire : Monsieur Yannig BARON , 72 Rue Texier La Houlle 56000-VANNES

Le Trésorier : Monsieur Philippe GUEGUEN , Senebret, 56850-CAUDAN

Veillez agréer , Monsieur , l'assurance de notre parfaite considération .

Pour DIHUN-BREIZH
Yannig BARON

ENSEIGNEMENT BILINGUE BRETON-FRANCAIS :
UNE VIDEOCASSETTE sur le fonctionnement PRATIQUE.

L'association DIHUN-56, parents d'élèves pour le développement de l'enseignement du et en breton dans l'enseignement privé, vient d'éditer une vidéocassette de 16' sur le fonctionnement pratique de ce type d'enseignement. Cette vidéo est accompagnée d'un livret pédagogique.

Elle est disponible au prix de 150 Frs, port compris, en s'adressant à :

DIHUN
72 rue Texier Lahouille - 56000 VANNES
Tél. : 97.46.43.51

René Schiella Gaelebschaff
31, rue Oberlin - 67000 STRASBOURG
Tél. 86.36.48.30 / Fax. 86.36.35.15
Publication: L'ard un Sprooch - Les Cahiers du Bilinguisme

Monsieur le Sénateur Pierre SCHIELE
16, rue du Riepselberg
68800 THANN
Strasbourg, le 11 mai 1993

Monsieur le Sénateur,
dans les jours prochains vous le gouvernement va présenter à l'Assemblée Nationale et au Sénat son projet de révision constitutionnelle.

Bien que cette révision concerne le domaine de la Justice, rien n'interdit à cette occasion de réviser aussi la Constitution de façon à ce que les langues régionales puissent bénéficier d'un statut plus favorable que celui qui leur est accordé aujourd'hui. C'est pourquoi, comme vous le savez, plusieurs députés ont présenté un amendement à l'article 2 de la Constitution qui vise à reconnaître le français comme langue officielle de la République. Cet amendement n'était pas prévu dans le projet gouvernemental, mais néanmoins a été adopté et intégré dans notre Constitution.

Pendant les débats, plusieurs parlementaires ont demandé au gouvernement de préciser que ce nouvel article 2 (la langue de la République est le français) n'était pas dirigé contre les langues "régionales" de France. Certains d'entre eux avaient d'ailleurs exprimé leur désaccord, mais malheureusement pas obtenu le soutien du gouvernement de Monsieur BERESOVY.

Peu de jours après, le Conseil de l'Europe avait adopté à une majorité des 2/3 la Charte européenne des langues régionales et régionales de minorité, ce qui, à ce jour, a déjà été signé par une douzaine d'Etats, dont l'Allemagne et l'Espagne.

Dans les régions bilingues de France (Bretagne, Alsace, Langues-Roullon, etc.), de nombreux voix se sont élevées pour demander que la France signe à son tour la Charte européenne: des mouvements associatifs et des personnalités, des Conseils municipaux, généraux et régionaux, des députés et des sénateurs.

Or dans plusieurs courriers émanant notamment de la Présidence de la République, on a mentionné la nouvelle version de la Constitution en laissant entendre qu'elle ne mentionnerait plus le français comme langue officielle. Le Conseil de l'Europe a alors réagi lors des débats parlementaires sur la révision, avait refusé le sous-amendement mentionné plus haut en affirmant qu'il était superfluo.

Dans ces conditions, la situation de nos langues régionales, déjà très précaire en comparaison aux langues de nos voisins européens - parce que dépourvues d'un statut juridique - s'est encore affaibli.

Pour ces raisons nous vous demandons de lever l'hypothèque que fait peser sur l'avenir de nos langues régionales l'éventualité d'une interprétation restrictive de l'article 2, en prenant l'initiative de déposer et de défendre en commission et en séance l'amendement ci-après: (la langue de la République est le français...)

La République reconnaît et protège les autres langues de France.

Un tel complément, outre qu'il permettrait de lever toute ambiguïté quant à la possibilité de réviser la Constitution, permettrait également d'engagements internationaux les concernant, "harmoniserait" notre Constitution avec celles existantes sur leurs territoires (Espagne, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie).

Ce changement serait également un signe majeur dans le cadre européen, exprimant une vision conviviale et une prise de conscience nationale de la richesse et du potentiel culturel que représente notre patrimoine linguistique.

En conclusion:
La France peut-elle rester à l'écart du mouvement de reconnaissance de la diversité? Peut-elle réclamer la protection de minorités dans d'autres pays européens en ignorant sa propre diversité? Les langues françaises, langues "régionales" dans plusieurs pays européens et ignorent les autres langues de France parlées par plusieurs millions de ses citoyens?

Nous pensons que non, parce que nous croyons que la France a un exemple à donner, et que nous sommes prêts à nous battre pour que les langues régionales de France ne soient pas limitées à l'expression francophone.

D'avance, nous vous remercions des initiatives que vous prendrez en faveur de cet amendement. Nous adresserons cette proposition à tous les parlementaires de notre Région et vous prions de bien vouloir nous informer des suites que vous pourriez lui donner. Le Bureau européen des langues régionales fera de même dans leurs régions respectives.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

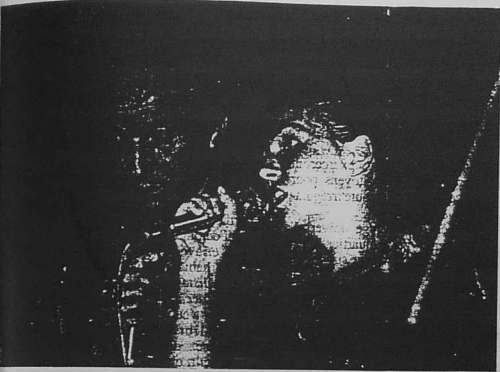
Fred URBAN

P. S. Le gouvernement président, après avoir refusé de soutenir le principe même de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, isolant ainsi notre Pays au sein du Conseil de l'Europe, avait annoncé en novembre 1992 une mise à l'étude des modalités d'applications de la Charte en France, mise à l'étude qui n'était pas achevée à la fin de la législature.

annexes: note du Professeur Bruno de WITTE concernant la Constitution
note de presse du Conseil de l'Europe présentant la Charte

Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle est représenté au
Comité français du Bureau européen pour les langues minoritaires
et membre de Défense et Promotion des Langues de France

Charte des langues minoritaires
LAMASSOURE ET BAYROU,



note du Professeur Bruno de WITTE concernant la Constitution
note de presse du Conseil de l'Europe présentant la Charte

La France a donc changé de paysage politique. Le système a-t-il changé pour autant? Comme à gauche et même certainement plus qu'à gauche, il y subsiste un état d'esprit très jacobin, même si quelques personnalités, centristes pour la plupart, font valoir des idées plus larges.
Il est en tout cas un parfait domaine pour très vite en juger: la revendication pour la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. La campagne pour la ratification a mobilisé des dizaines de milliers de personnes. Elle a mis à nu en Europe les contradictions d'une France « Pays des Droits de l'Homme ». Et, comme pour le Traité de Maastricht - mais les médias, subtilement, ont joué ici moins fortement - elle a partagé les partis politiques. Nombre de personnalités éminentes ont ainsi ouvertement pris fait et cause pour la ratification de la Charte.
Mais il est vrai que nous étions en pleine campagne électorale...

A droite donc, puisque c'est elle qui est aujourd'hui aux affaires, il est intéressant de noter l'esprit d'ouverture de certaines personnalités même si celles-ci doivent immanquablement gérer un certain nombre de contradictions.
Ainsi, le Député UDF à l'Assemblée nationale Alain Lamassoure, également député européen et aujourd'hui Ministre Délégué des Affaires européennes.
Alain Lamassoure, on s'en souvient, est à l'origine de l'amendement à la Constitution pour la ratification du Traité de Maastricht: « le français est la langue de la République ».
Quelques semaines plus tard, il prenait pourtant partie pour les langues régionales. Il faut préciser qu'il est élu député d'une circonscription basque des Pyrénées-Atlantiques. Ceci explique peut-être cela. Et le 17 février 1993 lors de la réunion du Sénat sur les « langues de France, langues d'Europe »

(traité dans ARRITTI n°1350), il présentait au nom de son groupe UDF, un projet de loi autorisant la ratification par le Parlement de la Charte européenne des langues régionales, s'engageant alors fermement à le déposer en cas de victoire aux élections législatives. Ce projet et son exposé des motifs méritent d'ailleurs notre attention malgré le ton mesuré parfois employé. Nous le publions ci-contre. \$ 5 => =
Bref, jusqu'où va la bonne volonté et les « pouvoirs » de M. Lamassoure? Est-il isolé dans sa démarche, il faut bien le reconnaître, novatrice à droite?
Autre ministre à citer, et non des moindres puisqu'il se retrouve au poste de l'Education Nationale, M. François Bayrou dont la politique culturelle en faveur des langues et des cultures basques et béarnaises a pu être récemment appréciée. Il s'est en effet distingué lors du vote du budget du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques (qu'il préside et dont il est également député) même si, comme le souligne notre confrère abertzale Enbata, et à la veille d'une échéance électorale, cet « attachement à la basquitude » paraissait soudain...
Autant d'indicateurs à relever donc, mais suffisent-ils? La balle est bien dans le camp de ces « progressistes » et du nouveau gouvernement. Quels poids pesent-ils dans la balance? Sont-ils sincères et, surtout, sauront-ils se montrer contagieux?
Bref, en tout état de cause, les voilà déjà au pied du mur, face à un choix: rester fidèles à leurs engagements, ou se noyer dans les contradictions du système? Réponses bientôt.

Kuzul-Meur ar Mor-Bihan en deus roet ur yalc'had a 300 000 lur evit lakat kelenn ar yezhoù estren e skolioù kentañ derez an departamant*. Evit ar brezhoneg, avat n'en deus roet nemet an dekvedenn.

* E miz Du 1992

Libération 3-7-93

ENSEIGNEMENT

François Fillon asphyxie les IUFM

Plus de crédit, plus d'universitaires ni de recherche: le ministre a repris les conclusions du rapport Kaspi.

Le destin des IUFM est scellé. François Fillon a présenté, jeudi devant la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, une série de mesures qui devraient bouleverser la nature des Instituts universitaires de formation des maîtres. S'inspirant d'un rapport au vitriol remis il y a quelques jours par l'historien André Kaspi, dont Libération révélait le contenu jeudi, le ministre de l'Enseignement supérieur a tapé fort devant les députés.

Le réquisitoire est d'une rare violence : « Les IUFM sont-ils des institutions pernicieuses aux mains de médiocres ou d'illuminés? », s'interroge par exemple François Fillon. Les principes et mesures annoncés, qui retirent toute autonomie aux IUFM, fournissent la réponse du ministre.

Premier principe: « Les universités sont directement et entièrement responsables de la préparation scientifique du concours ». Conséquence: elles seules recevront des crédits pédagogiques pour préparer au Capes. Autant dire que les universités supporteront seules le coût des préparations au Capes, les IUFM ne risquant plus de dispenser le moindre cours disciplinaire. Quant aux rares universitaires qui seront invités à intervenir dans des leçons de didactique ou de psychologie, ils seront recrutés exclusivement par les facultés.

Deuxième principe: pas de recherche à l'IUFM. La conséquence va de soi: alors que la loi de 1989 les invitait à participer à la « recherche en éducation », elles devront faire marche arrière. Et tant pis si des centaines d'enseignants-chercheurs y ont déjà été nommés. Car comme André Kaspi,

François Fillon redoute plus que tout de voir les IUFM les transformer en « université bis ».

Si le troisième principe n'est pas présenté comme tel, il s'impose de lui-même: pas de stabilité. Non seulement les IUFM ne pourront plus recruter d'universitaires, mais ceux qui leur seront adressés par la fac le seront à titre provisoire. Tout comme les enseignants du second degré mis à disposition des Instituts. Le seul noyau stable sera donc administratif.

Quatrième principe: pour enseigner, il suffit de savoir. Ainsi, l'épreuve professionnelle, qui prétendait mesurer les compétences des candidats au Capes hors du seul champ disciplinaire, sera supprimée.

Dernier principe, un instituteur n'est pas un professeur. Alors que la revalorisation de 1989 avait placé les deux catégories à égalité en transformant les premiers en « professeur d'école » et en plaçant leur recrutement au niveau de la licence, François Fillon semble tenté de faire marche arrière. Dénonçant le « mythe du corps unique », il s'est obstiné à n'employer que le mot d'« instituteur », comme le faisait le rapport Kaspi. En attendant mieux, il envisage la création de « licences polyvalentes ».

Enfin, François Fillon réforme les conditions d'attribution des allocations d'aide aux étudiants de première année. Fournies aux académies en manque de profs, elles ne s'appuieront plus que sur un critère: le mérite.

Les crédits disparaissent, la recherche disparaît, les universitaires disparaissent et l'épreuve professionnelle est enterrée: quant aux IUFM, ils ne se portent plus très bien.

Nathaniel HERZBERG

Dibennadegou de zont en DesKadusezh

LES ELECTIONS :

Comme nous l'avons écrit dans notre éditorial, et contrairement à notre souhait initial proclamé lors de l'A.G. nimoise de 1992, il semble que le S.O.E. ne pourra être présent lors du prochain scrutin devant permettre d'élire les représentants dans les commissions paritaires, académiques ou nationales. Un petit espoir demeure cependant pour une liste académique dans l'académie de bordeaux.

Notre démarche ne pouvait aboutir sans la réalisation de deux événements :

- 1/ l'investissement et l'engagement d'une majorité d'adhérents pour participer aux listes. Cela n'a pas été le cas. Ne jettons la pierre à personne, d'autres occasions se présenteront.
- 2/ la participation d'enseignants des autres minorités (notamment des bretons, dont le poids démographique est important), participation indispensable pour conduire des listes nationales avec une petite chance de faire un résultat intéressant. Or malgré les contacts que nous avons eus, rencontre à Nantes, diffusion dans des journaux basques et bretons d'un appel au S.O.E., nous n'avons pas pu créer la dynamique permettant d'assurer cette présence. Comme nous l'indiquait un de nos correspondants bretons : "les choses ne sont pas mûres mais vous avez semé pour l'avenir". Veiren ben!...

Syndicat Occitan de l'Éducation S.O.E.

3 MILION A LURIOU

DIWAN 93

HAG

E VIMP TREC'H !

Nag ar Stad, nag ensavadur ebet n'en deus graet war-dro amzer da-zont ar brezhoneg. Ret eo bet d'ar vretoned mont war-raok o-unan. **Diwan** a zo bet savet evit respont d'an ezhomm ha sevel un deskadurezh en div yezh, brezhoneg ha galleg.

E-pad pell n'en deus graet ar Stad nemet klask distruj ar brezhoneg, ur binvidigezh hag ur benveg dreist evit difenn hor personnelezh hag hon amzer da-zont.

Hiriv an deiz, n'eus den ebet ken evit difenn seurt politikerezh gouennelour... Mard eo bet cheñchet ar gelennadurezh, an ober a chom war-lerc'h :

- Bro-C'Hall n'he deus ket sinet c'hoazh Kenemglev Europa ar Yezhoù Rannvro pe Vinorel.
- Ar Stad n'he deus ket fellet dezhi diazezañ ur reizhiad stummañ, arnodenniñ ha goprañ evit krouiñ ur rouedad skolioù gouest da ober eus Breizh ur vro divyezhek e gwirionez.

Skolioù efedus :

Kemer plas ar Stad he deus ranket ober **Diwan**. Ha 16 bloavezh war-lerc'h ne vez kemeret e karg gant an Deskadurezh Stad nemet 46% eus he mizoù.

Koulskoude, den ebet ne nac'ho gounidoù Diwan :

- Anavezet eo berzh pedagogel ar skolioù : ar soubañ e brezhoneg er skolioù-mamm, an divyezhegezh kempouez er c'hentañ derez, mestroni an trede ha pevare yezh er skolaj.
- War gresk e ya bepred niver hollek ar vugale (ouzhpenn 1 000) koulz hag an niver dre glas.
- E-giz-se e teuomp a-benn da lakaat ar Stad da gemer ur perzh brasoc'h brasañ.

Budjed kempouez e 1993... met un dle a 6 milion

Gant ar youl da zegemer ar muiañ a vugale, da zigeriñ klasoù evit an holl, da stummañ skolaerien, da glokaat ar goprou gwall izel paeet gant ar Stad, ez eo savet dle **Diwan** (URSSAF, ASSEDIC, telloù war ar goprou) da 6 milion bremañ. Emañ **Diwan** war nes bezañ barnet d'an adsav gwiraourel, pe zoken da vezañ divodet, just d'an ampoent ma oa koulz lavaret kempouez budjed 1993 a-drugarez d'an emglev diwezhañ sinet gant ar Stad ha d'ur striv emarc'hantañ.

Ur yezh vev

Daoust ha reizh eo ne vefe ket kemeret e karg yezh ar vro gant an ensavadurioù a ren en hec'h anv ? **Kuzul Meur Penn-ar-Bed** a gas war-raok ur wir bolitikerezh evit da-zont ar brezhoneg. Petra 'ra an departamantoù all hag ar **C'Huzul Rannvro** a rankfe bezañ e penn ?

Goulenn a ra **Diwan** un emglev sklaer war balioù ha doareoù gwiriekous. Evit ma chomfe ar brezhoneg ur yezh vev ha n'eo ket ur "gadjet" ne c'heller ket lezel a gostez un deskadurezh par da hini **Diwan** evel m'en diskouez skouerioù ar broioù all, Kembre, Galisia, Katalonia, Skos... Bez ez eo **Diwan** ur gwarez evit an doareoù all da gelenn brezhoneg.

Ar pal : 3 milion a lurioù

Gant 3 milion a lurioù e vo tu da gempouezañ budjed 1993 ar skolioù brezhoneg ha da resteurel un darn vat eus an dle. Tud ar vugale a roio kement ha 1%, 2%, pe 3% eus o goprou. Skornet 'vo goprou implijidi **Diwan** e-pad ur mare. Pediañ a ra **Diwan** he holl mignonned d'he skoazellañ ivez.

M'en em lakaomp holl e vo diaes d'ar **C'Huzul Rannvro** ha d'ar re all ober fae warnomp.

Kerkent ha bremañ, bezit e-touez an 10 000 den a roio 50 lur, 100 lur, 500 lur pe ouzhpenn.

Bannadeg 31

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

SKINWEL JAPAN E BREIZH



Skeudenn : J.D. ROBIN oc'h ober kaoz gant teknikourien skinwel Japan.

Kresk a vo gant ar brezhoneg er skinwel... e Bro Japan Da filmañ ur c'hlas divyezhek e Lannuon e oa deuet kazetennerien japanat evit lidañ 45vet deiz ha bloaz diskleriadur "Gwiriou Mab-den"

N'eo ket bet lidet an deiz-ha-bloaz- se gant skinwel hon bro, ha n'eus kresk ebet amañ da c'hortoz evit c'hoazh.